

# SAS CABINET REYNAUD ET REBAUDIÈRES – TARIFS 2018

## **COPROPRIÉTÉ**

Contrat Loi ALUR standard – Tarif maximum indicatif, une visite et les caractéristiques de l'immeuble sont indispensables

Jusqu'à 10 lots : forfait 1500 € HT soit 1800 € TTC  
De 11 à 20 lots : 150 € HT soit 180 € TTC/lot principal  
De 21 à 50 lots : 145 € HT soit 174 € TTC/lot principal  
De 50 à 100 lots : 140 € HT soit 168 € TTC/lot principal  
Au-delà de 100 lots : 135 € HT soit 162 € TTC/lot

## **GESTION – LOCATION**

Gestion locative complète : 8% HT soit 9.6 % TTC de sommes ou effets encaissés – Montant maximum, possibilité de baisse selon le bien.

Assurance loyers impayés : 2% TTC des sommes ou effets encaissés.

Honoraires de location : selon loi ALUR

A la charge du locataire : 13 € TTC /m<sup>2</sup> (10 € prestation de visite, dossier, rédaction du bail + 3 € pour l'état des lieux)

A la charge du propriétaire : 13 € TTC /m<sup>2</sup> (10 € prestation de visite, dossier, rédaction du bail + 3 € pour l'état des lieux)

## **VENTE**

**Honoraires TTC à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat**

De 0 à 25 000 € : 15 %

De 25 001 à 55 000 € : 10 %

De 55 001 à 150 000 € : 8%

Au-dessus de 150 000 € : 6%

**Tous les honoraires sont négociables au cas par cas. Tarifs spéciaux pour clients copropriétaires.**